

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE SAINT-LOUBERT

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le
ID : 033-213304322-20240516-A2024_009-AR



Arrêté 2024-009

**2024-009 Arrêté municipal de Permission de Voirie :
voie communale Rue Brèze**

LE MAIRE DE SAINT-LOUBERT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 ;
VU le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ;
VU la demande présentée par monsieur LAYEMAR Christophe en date du 23 avril 2024 dans le cadre de l'installation d'une piscine coque nécessitant l'intervention d'une grue ;
Considérant l'intervention des entreprises Léa Composite, Alliance piscine et SABI LOCATION ; il est nécessaire de réglementer la circulation durant la période de l'intervention.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : TRAVAUX

Le bénéficiaire est autorisé à fermer temporairement une partie de la rue Brèze, en veillant toutefois à ne pas gêner l'accès des riverains à leur domicile.

ARTICLE 2 : VERIFICATION DE L'IMPLANTATION

Le bénéficiaire prévendra le Maire ou le service technique agissant pour le compte de la commune à l'adresse suivante :

**Mairie de Saint-Loubert
601 Rue André Jean Brana
33210 Saint-Loubert
05 56 62 77 79**

du début des travaux au moins 2 jours ouvrables avant l'ouverture du chantier.
Il pourra demander qu'il soit procédé à la vérification de l'implantation des ouvrages.

ARTICLE 3 : SIGNALISATION

Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

ARTICLE 4 : DATE D'EXECUTION

Selon les indications du pétitionnaire dans sa demande : le 5 juin de 08h00 à 12h30.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE

Le commandant du groupement de gendarmerie de Toulonne, l'organisateur de la manifestation et le Maire de Saint-Loubert sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Saint Loubert, le 16 mai 2024
Le Maire,
Christopher LATAPY



COMMUNE DE SAINT-LOUBERT